

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 JUIN 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20140626_3: Compte administratif et affectation des résultats - exercice 2013 - ville

Nombre de membres composant le Conseil : 55

Présents : 53

Absent (s) : 0

Pouvoir(s) : 2

L'an 2014, le jeudi 26 juin, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 20 juin 2014

Sont présents : M. Patrice BESSAC, M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, Mme Djénéba KEITA, M. Philippe LAMARCHE, Mme Alexie LORCA, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Catherine PILON, M. Bélaïde BEDREDDINE, Mme Riva GHERCHANOC, M. Florian VIGNERON, Mme Choukri YONIS, M. Gilles ROBEL, M. Claude REZNIK, Mme Tania ASSOULINE, M. Laurent ABRAHAMS, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Nabil RABHI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Halima MENHOUDJ, M. Jean-Charles NEGRE, M. Bruno MARIELLE, Mme Rose LHERMET, Mme Michelle BONNEAU, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, M. Rachid ZRIOUI, Mme Mireille ALPHONSE, Mme Agathe LESCURE, M. Franck BOISSIER, Mme Claire COMPAIN, M. Bassirou BARRY, Mme Capucine LARZILLIERE, Mme Dorothée VILLEMAUX, M. Olivier STERN, Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leïla GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCO, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Absent(s) donnant pouvoir : 2

M. Tarek REZIG a donné pouvoir à Mme Choukri YONIS, Mme Véronique BOURDAIS a donné pouvoir à Mme Mireille ALPHONSE.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal.

À la majorité des voix, Mme Mouna VIPREY a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h00.

DEL20140626_3 : Compte administratif et affectation des résultats - exercice 2013 - ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BESSAC, Maire en exercice, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Madame Dominique VOYNET, Maire précédent qui ne fait plus partie du Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, désignation qui ne s'applique pas pour le vote de ce Compte administratif étant donné que le Maire est nouvellement élu ;

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le Comptable ;

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2013 dressé par l'Ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par,

38 voix pour

2 voix contre : Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

15 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leïla GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M. Dominique BOSCO

DÉCIDE

Article 1 : lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif.

Article 2 : constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- en dépenses d'investissement : - **41 614 176.00 €**
- en recettes d'investissement : + **48 215 819.57 €**

Article 4 : arrête les résultats suivants du Compte administratif 2013 tels que résumés ci-dessous :

- un excédent de fonctionnement de : **14 030 432.28 €**
- un déficit d'investissement de : - **17 667 924.30 €**
- soit un déficit total de : - **3 637 492.02 €**

Article 5 : affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :

- couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit **+ 11 066 208.73 €**
- excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de **+ 2 964 151.55 €**

Article 6 : affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :

- déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), de **17 667 924.30 €**

Le Maire,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
Le directeur général Adjoint des Services




Olivier BERTHELOT-EIFFEL